

DÉCLARATION DE L'INITIATIVE CITOYENNE « JOG NGIR SENEGAAL »

(En rapport avec l'adresse à la Nation du 31 décembre 2024 du Président de la République)

L'initiative citoyenne « Jog Ngir Senegaal » (ICJNS) voudrait féliciter les responsables et les personnels de tous les organismes étatiques qui ont assuré la bonne organisation des élections législatives du 17 novembre 2024 et féliciter le Premier ministre (PM) Ousmane Sonko qui avait dirigé la liste du parti des « Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité » (PASTEF) qui a obtenu une majorité confortable à l'Assemblée nationale.

Ses félicitations vont aussi aux électeurs sénégalais qui ont une fois de plus donné la preuve de leur maturité. En « décidant souverainement » de se doter d'une « Assemblée nationale qui reflète les aspirations profondes de changement qui se sont exprimées au soir du 24 mars 2024 », le « peuple souverain » a donc donné au Président de la République (PR) « les moyens institutionnels qui lui permettront de donner corps à la transformation systémique qu'il lui a promise ».

Ses félicitations s'adressent aussi à l'honorable député Malick Ndiaye pour son élection à la tête de l'Assemblée nationale, mais aussi à tous les députés du pouvoir et de l'opposition. Nous prions Dieu de les assister dans la sauvegarde de l'indépendance du pouvoir législatif et dans les initiatives patriotiques qu'ils devront prendre pour accompagner ceux qui ont la lourde charge de gouverner le pays, notamment en ce qui concerne, d'une part « l'amélioration du cadre légal de l'organisation et du fonctionnement de l'État », et d'autre part la conduite de leurs missions de « contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques » en vue de la réussite de la « transformation systémique » du pays et de l'optimisation de la vitesse de construction d'une « nation souveraine, juste, prospère et ancrée dans des valeurs fortes ».

L'ICJNS partage ci-après les observations et les recommandations que lui inspire l'adresse à la Nation du Président de la République du 31 décembre 2024.

1. Comme dans son discours du 3 avril 2024, le PR a évoqué cette indispensable « introspection individuelle et collective » qui devrait permettre à chacun d'identifier honnêtement ses défauts et aux dirigeants de reconnaître les tares de notre société et les entraves à l'optimisation de l'efficacité et de l'efficience de l'État dans la quête d'un niveau de développement socioéconomique qui lui permettrait de satisfaire tous les besoins primaires des populations et d'ancrer irréversiblement le pays dans la voie de la construction du « Sénégal que nous voulons » généreusement léguer aux générations futures. L'identification de ces défauts et de ces tares devrait être suivie d'un combat individuel et collectif pour changer nos manières d'être et de faire, dans notre « vivre ensemble » et dans nos rapports avec ce qui nous unit, que ce soit l'État, les Organismes employeurs ou les Communautés d'appartenance.

2. L'évocation de la « Déclaration de Politique Générale » où « les grandes orientations du programme de gouvernement, adossé à l'Agenda National de Transformation – Sénégal 2050 » ont été détaillées, permet à l'ICJNS d'appeler respectueusement l'attention du PR et du PM sur le fait que la réussite de la « transformation systémique » du pays dépend étroitement de leur capacité, en rapport avec toutes les forces vives du pays, à « transformer les cœurs et les esprits » des citoyens, dont notamment ceux au service de l'État, afin de faire d'eux, dans leur écrasante majorité, des patriotes ayant la ferme volonté de toujours bien se conduire, d'optimiser leur contribution au développement socioéconomique du pays pour un bonheur mieux partagé par les vivants, et de s'engager à être des « acteurs utiles » dans la construction d'une « Nation souveraine, juste, prospère et ancrée dans des valeurs fortes » à l'horizon 2050. Tout cela, en parfaite entente avec les pays de la Région Ouest-africaine plus unis et plus solidaires, aptes à répondre efficacement, de manière autonome, aux défis sécuritaires, tout en entretenant des rapports gagnant-gagnant avec tous les partenaires du monde, librement choisis.

3. Face à une Administration publique gangrenée par la corruption et les autres malversations, qui sont les expressions de la mal gouvernance, qui s'est perpétuée jusqu'au 02 avril 2024, et compte tenu des très probables résistances au changement, l'ICJNS est d'avis qu'il importe, qu'à la suite de la lettre n°00807/PR/SP du 08 avril 2024 adressée aux fonctionnaires et agents de l'Administration du Sénégal, les gouvernants identifient la stratégie (ou la politique) à développer et à implémenter pour amener tous les agents de l'État à changer de mentalité pour épouser concrètement les principes du « Jub, Jubaal et Jubbanti ».

Obtenir des leaders d'une haute valeur morale, exemplaires par leur droiture et leur dévouement à la tête de tous les organismes étatiques ; se doter d'un système de contrôle efficace, parce que « formateur, préventif, dissuasif, répressif et émulateur » indispensable à toute bonne gouvernance ; instituer au sein de toutes les composantes de l'État le « culte du travail, de l'honneur, de l'excellence et du mérite » (voir plus au point 19 ci-après) ; développer en chaque serviteur de l'État le sentiment patriotique ainsi que celui de la honte de faillir à l'exécution de ses devoirs, constitueraient quelques-uns des résultats qui doivent être recherchés dans la stratégie nationale à adopter.

4. Le PR a indiqué : « Toutefois, force est de reconnaître, qu'aucun changement, aucune rupture n'est possible dans un environnement de corruption endémique. Si nous voulons le changement, nous devons résolument être prêts à nous réformer nous-mêmes, dans nos comportements face au bien public, et dans notre manière de servir la collectivité ». Dans un environnement où les rapports sociaux sont corrompus par de nombreux vices, tels que la déification des richesses matérielles, le mensonge, l'hypocrisie, l'égoïsme, l'injustice et l'iniquité ainsi que la méchanceté, la jalousie et l'envie souvent opérationnalisées par des actes maléfiques comme le maraboutage, il est évident que les citoyens ne pourront pas se réformer eux-mêmes. Les gouvernants, principaux responsables de la santé morale des populations doivent, en rapport avec tous les autres leaders, dont notamment les chefs religieux et coutumiers, les aider à cet effet, au travers de leur exemplarité, de la conduite d'une éducation des jeunes et d'une conscientisation des adultes adaptées par la prise en compte des prescriptions coraniques et bibliques d'ordre éthique qui fondent cette spiritualité des croyants, indissociable de leur manière d'être et de faire. Cette éducation au sens large adaptée devrait être l'épine dorsale de la stratégie de ressourcement moral des sénégalais ou de « sortie de la crise morale » retardatrice, handicapante et crisogène dont l'effectivité ne fait l'ombre d'aucun doute.

5. Au-delà « de la modification de la loi portant statut général de la fonction publique », il importe de finaliser le « Code de déontologie générale des agents publics » dont le projet de loi aurait déjà été examiné et adopté par le Conseil supérieur de la Fonction publique depuis le jeudi 3 août 2017.

Par ailleurs, compte tenu de l'absence d'antinomie entre les prescriptions coraniques et bibliques d'ordre éthique, et étant donné qu'elles ne sont pas antithétiques avec les valeurs culturelles portées par la religion « négro-africaine » dite animisme, et qu'elles ne sont pas antithétiques avec les valeurs de la « République laïque démocratique et sociale », un « Code de conduite du croyant sénégalais » (3CS) pourrait être judicieusement développé pour servir de base à l'adaptation de l'« éducation sociale morale et civique » prévue par la loi n°91-22 du 16 février 1991 portant orientation de l'éducation nationale et pour être la source principale des éléments de langage dans les opérations de conscientisation des adultes et des citoyens se trouvant en dehors du système de l'éducation nationale.

6. S'agissant de la « généralisation à tous les agents de la fonction publique, sans exception de la déclaration de patrimoine », l'ICJNS ne voyant pas la pertinence de soumettre les agents qui ne sont pas impliqués dans des actes de direction, de gestion et de comptabilité des ressources publiques, a compris, que pour le PR, il s'agit d'une généralisation à tous les comptables deniers et matières, aux gestionnaires des organismes nourriciers ou d'intérêt privé tels que les mutuelles, les groupements d'achats et les coopératives d'habitat de toutes les administrations, y compris celles des Forces de défense et de sécurité (FDS), ainsi que tous ceux qui sont impliqués dans l'exécution du budget de l'État.

7. La capacité du PR de « mobiliser tous les sénégalais d'ici et de la diaspora » dans un « esprit de solidarité, de tolérance, de don de soi et de dépassement » ou dans la « communion des cœurs et des esprits » dépendra de la « droiture, de la probité, de l'exemplarité et du patriotisme » de tous les leaders étatiques qui l'accompagnent dans la gouvernance de toutes les affaires publiques, ainsi que du changement de mentalité de l'écrasante majorité des citoyens qui doivent être des « acteurs décisifs » conscients de leur responsabilité individuelle dans la « transformation systémique » du pays.

8. L'ICJNS exprime sa positive appréciation de la mission confiée au Bureau Organisation et Méthodes (BOM), mais est d'avis que « l'identification des postes clés devant être mis en compétition » devrait être précédée de la finalisation de la réforme (restructuration / rationalisation) de l'Administration publique qui aboutirait à l'abrogation et au remplacement du « décret n°2024-940 du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'État et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ». Si l'audit de l'organisation des différents ministères (Directions et autres administrations incluant les agences) en vue notamment de la rationalisation des directions et de la fin de l'agencialisations qui découle d'une politique d'externalisation non contrôlée et du souci qu'avaient les anciens gouvernants de caser des alliés politiques, des parents et des amis, n'est pas encore fait, cela devrait être la mission prioritaire du BOM, qui pourrait à cet effet être renforcée, pour une courte période, par ses agents retraités ou par d'autres experts.

L'identification des postes à soumettre à un appel à candidature qui devrait donc intervenir après l'adoption de la meilleure architecture possible du pouvoir exécutif, devrait aussi être conduite parallèlement à la détermination des postes stratégiques qui ne doivent pas être confiés à des fonctionnaires engagés politiquement, d'autant plus que l'article 7.6 de la loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances publiques indique clairement que « les administrations financières, notamment fiscales et douanières, sont protégées par la loi de toute influence politique. (...)»

9. Lutter contre « le communautarisme et les discours de haine » commande notamment de conscientiser les responsables des médias traditionnels et digitaux afin qu'ils fassent preuve de « patriotisme médiatique » et s'interdisent d'offrir leurs plateaux à des gens dont les propos ou les actes divisent, offensent, diffament, pervertissent et polluent le champ médiatique ; constituent des menaces sur la paix, la stabilité et la cohésion sociale, et sont des entraves à l'indispensable développement du sentiment patriotiques et à la nécessaire réappropriation des « valeurs culturelles fondamentales du peuple sénégalais ».

10. « Cette unité et cette fraternité » autour de la Patrie qui nous unit, ou « cette communion nationale autour de la même flamme de l'espoir, de la solidarité et du vivre-ensemble », évoquée par le PR ne pourra être effective sans la fin de la corruption des rapports sociaux qui induit des divisions, des actes antipatriotiques et cette « montée du communautarisme et des discours de haine ». Contre les dérives verbales, les atteintes aux exigences morales du « vivre ensemble, le pessimisme qui pousse de nombreux citoyens à quitter le pays et le déficit de « solidarité », la principale arme est l'éducation qui emporte la conscientisation des transgresseurs et des responsables des médias classiques et des réseaux sociaux qui les diffusent afin qu'ils fassent preuve du « patriotisme médiatique » susmentionné. Ces responsables doivent prendre conscience du fait qu'ils ont le devoir de contribuer à l'indispensable changement des mentalités s'ils sont des patriotes préoccupés par la « construction du sénégalais nouveau » qui sera un citoyen utile à sa patrie.

11. Le PR a invité les sénégalais en ces termes : « Prenons le temps de nous regarder dans le miroir de notre histoire et de nos valeurs, pour nous rappeler qui nous sommes, d'où nous venons et où nous aspirons à aller ». L'ICJNS est d'avis que les sénégalais sont des croyants, héritiers d'Hommes valeureux avec les vertueux Hommes du temps des royaumes, les artisans de notre indépendance, et les saints fondateurs de l'église, des confréries et des familles religieuses qui selon feu le Juge Kéba Mbaye (paix à son âme) « avaient choisi le chemin de la foi, de la dignité, de l'honneur, du courage, de l'honnêteté, de l'humilité, de la tempérance, de la droiture, du respect d'autrui et du bien commun, du travail, de l'endurance et de l'amour de la nation ». La vérité est qu'à la suite de l'égarément de nombreux leaders par diverses passions, un nombre trop important de citoyens ont abandonné ce chemin qu'avaient suivi « nos anciens ». Nous devons maintenant « aspirer » à nous remettre dans le « droit chemin » avec la ferme volonté de travailler, dans la discipline, pour optimiser la vitesse de construction du Sénégal que nous voulons. Ici encore l'éducation au sens large du terme, seule capable de développer le sentiment patriotique et cet amour non discriminatoire entre les fils d'une même Nation, apparait comme le principal outil d'éradication de tout ce qui divise et freine la marche vers « un Sénégal uni, souverain, juste et prospère ».

12. Le PR a fait état d'« un peuple aux racines profondément ancrées dans la diversité de nos langues, de nos coutumes et de nos valeurs. Mais, qui a su faire de cette diversité une grande force ». Malheureusement, la vérité voudrait qu'on ajoute que le pays compte trop de leaders qui, comme indiqué ci-dessus, ne marchent plus sur le « droit chemin » et ne sont plus « profondément ancrés » dans les « valeurs culturelles fondamentales qui constituent le ciment de l'unité nationale ».

13. Avec l'annonce de la prise d'«un nouveau décret organisant le Comité d'Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz (COS-PETROGAZ) », l'ICJNS recommande que l'exploitation des ressources minières et halieutiques bénéficie de la même attention que celle portée sur les ressources pétrolières et gazières avec notamment l'adhésion du Sénégal à l'initiative FiTI (Fisheries Transparency Initiative) et une modification de tous les codes en vue de soumettre tous les contrats sur les ressources appartenant au peuple à une approbation préalable de l'Assemblée nationale.

14. Le PR a annoncé que :« D'un autre côté, les réformes institutionnelles en cours (...) se poursuivront au courant de l'année 2025 ». Une concertation nationale impliquant les experts en matière d'organisation, les constitutionnalistes et les hommes politiques devrait permettre de mettre en place de manière consensuelle une Institution qui pourrait regrouper les attributions anciennement dévolues aux deux institutions supprimées (CESE et HCCT), afin d'éviter un vide institutionnel par rapport à l'Organisation des Nations Unies (le Conseil économique et social), à l'Union Africaine (le Conseil économique, social et culturel) à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest - CEDEAO - (Conseil économique et social - article 14 du Traité révisé -) et à l'écrasante majorité des pays du monde, et obtenir que l'existence de celle-ci (dont les critères de nomination et / ou d'élections de ses membres ne seront politisés) ne soit

plus remise en cause au gré des changements de régime. Cette Institution devrait permettre d'impliquer dans la gouvernance des affaires publiques des acteurs sociaux, des agents économiques, des experts indépendants et des responsables de collectivités locales au travers de leurs conseils non pollués par des considérations partisans. Il importe d'ailleurs de préciser que dans le texte de Constitution proposé par la CNRI dans son rapport de décembre 2013 (page 33), « des Organes consultatifs » sont prévus.

15. Le PR a évoqué « l'inflation notée des partis politiques, favorisée par une application trop laxiste des textes en vigueur ». Des instructions du PR pour une application des dispositions de la loi n° 81-17 du 6 mai 1981 relative aux partis politiques modifiée, permettraient de dissoudre dans un premier temps tous les partis qui ne sont pas en règle. Une nouvelle loi qui abrogerait et remplacerait cette loi de 1981 pourrait fixer des conditions plus contraignantes relatives notamment en la présentation d'un nombre minimum d'adhérents dont la répartition au niveau national serait arrêtée de manière consensuelle. Par la suite, un délai de trois (3) mois serait donné aux partis pour se conformer ou disparaître. Ceci devrait d'ailleurs permettre de revenir au système de parrainage d'avant le 19 avril 2018.

16. Le PR a évoqué des réformes qui vise notamment à « asseoir les bases d'un Sénégal fier de ses valeurs ». Un tel Sénégal devra nécessairement être « un Sénégal fier de sa religiosité » et donc des valeurs islamo-chrétiennes portées par le Coran et la Bible qui sont les principales sources de la nourriture spirituelle des croyants sénégalais.

17. En affirmant que « Nous ne pouvons rechercher la vérité sur des faits survenus il y a 80 ans et accepter l'omerta sur les événements tragiques vécus ces quatre dernières années », le PR traduit la position de l'écrasante majorité des citoyens, et l'ICJNS est d'avis qu'au-delà des réparations qui doivent être justes et transparentes, la connaissance de la vérité devrait permettre d'améliorer les lois et les règlements pour que de pareilles choses ne puissent plus se produire dans le champ politique simplement pour des intérêts partisans nourris par la passion de ce pouvoir qui, jusqu'au 02.04.2024 a facilité les enrichissements illicites.

18. Le PR a évoqué ces « valeurs précieuses que nous avons pris l'engagement de remettre au cœur de notre projet de société et de promouvoir ». Il importe de très bien définir ces « valeurs précieuses » dont l'amour doit être cultivé dans les cœurs et les esprits des jeunes et des adultes où qu'ils se trouvent au travers de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et des opérations de conscientisation.

19. Le PR a dit : « Conscients de ce que nous sommes un peuple en compétition avec les autres, entretenons le culte du travail bien fait et de l'excellence, afin de prouver au monde, par des réalisations concrètes, que le Sénégal a les ressources humaines de qualité pour accomplir de grandes choses ». L'ICJNS recommande que dans tous les Organismes étatiques le « culte du travail, de l'honneur, de l'excellence et du mérite » soit institué. Ce culte devrait être fondé sur le respect des principes de justice et d'équité dans la gestion des ressources humaines, une bonne évaluation des performances individuelles, des sanctions positives et négatives, une adéquate éducation morale, et l'organisation annuelle de cérémonies solennelles où les meilleurs serviteurs seront honorés et recevront des récompenses en nature.

20. Le PR a aussi dit : « A notre jeunesse, ardente et créative, je vous encourage à développer vos talents, à innover, à vous ouvrir au monde en restant ancrés dans nos valeurs ». Pour cet « ancrage des jeunes dans nos valeurs », les leaders chargés de la santé morale doivent veiller à ce qu'ils reçoivent « la meilleure éducation sociale, morale et civique possible » et que les adultes soient transformés pour ne pas donner à ces jeunes une « mauvaise éducation pratique » au travers de conduites empreintes de ces vices dont la haine doit être semée dans les cœurs et les esprits. Cette éducation au sens large devrait permettre d'obtenir que l'écrasante majorité des citoyens fondent leurs rapports avec leurs concitoyens et avec les personnes morales sur la « Parole de Dieu » qui est amour, vérité, justice et équité, mais aussi sur d'autres « valeurs républicaines » telles que le respect de l'autre, la solidarité, l'intégrité, la tolérance, la transparence et l'obligation de rendre compte.

Enfin, l'ICJNS prie Dieu, l'Eternel, Unique Pourvoyeur de tout (Santé, savoir, pouvoir, richesses,...), de protéger le Président de la République Bassirou Diomaye Diakhar Faye, le Premier ministre Ousmane Sonko et tous ceux qui les accompagnent et de les inspirer afin qu'ils puissent, grâce à une gouvernance réellement « sobre et vertueuse », fondée sur le patriotisme, l'amour des populations, la vérité, la justice et l'équité optimiser la vitesse de construction d'un « Sénégal uni, souverain, juste et prospère pour les générations actuelles et futures ».

Na ñu jóg ngir Senegaal
« Jog Ngir Senegaal » (ICJNS)